

SIMPLE & SMART

MarshProov Déclaration et expertise à distance

Marsh, en partenariat avec WeProov, propose à ses clients une application multisupport permettant la déclaration de sinistres en ligne de manière simple, rapide, guidée et sécurisée.

Marsh booste ses offres de services

À l'ère de la digitalisation et dans une démarche continue d'amélioration de la satisfaction client, Marsh développe ses offres de services et s'associe à des acteurs reconnus de l'Insurtech pour répondre aux besoins liés à la sinistralité de fréquence.

En proposant MarshProov à nos clients, nous leur offrons une solution innovante de déclaration et de suivi des sinistres. Nous contribuons ainsi efficacement à la simplification et à la maîtrise de leur sinistralité.

WeProov, un partenaire technologique reconnu



Cette technologie présente de réels atouts pour nos clients, leurs propres clients et les tiers victimes. Ils gagnent ainsi un confort et un temps précieux : leur déclaration est enregistrée et certifiée dès lors qu'ils constatent le sinistre et valident les informations dans l'application. Par conséquent, les formalités administratives sont drastiquement allégées.

POUR QUI ?

- Toutes entreprises, tous secteurs d'activité confondus,
- victimes de dommages matériels subis par elles ou causés à des tiers,
- sujettes à une sinistralité de fréquence.

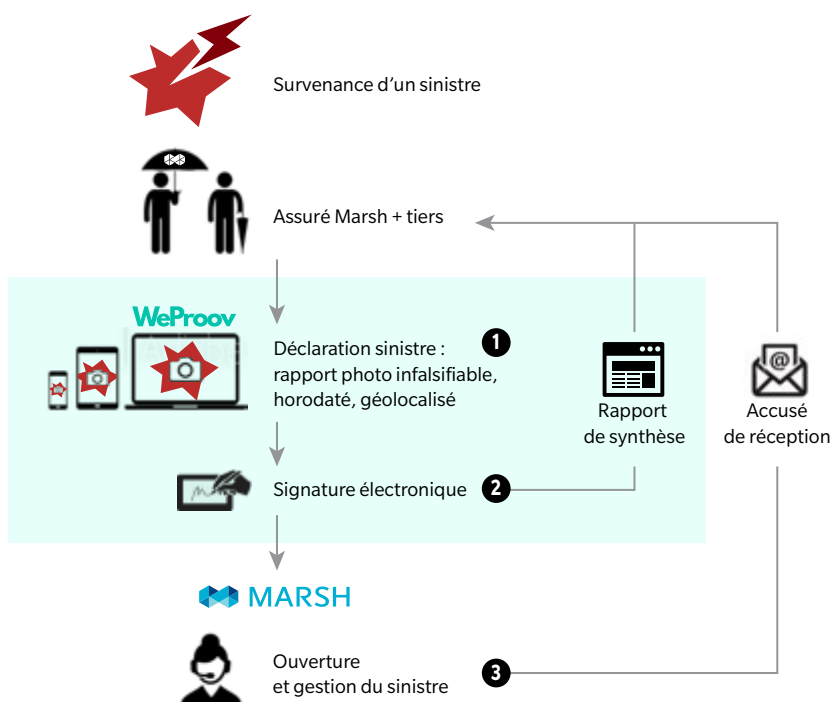
LES ATOUTS MARSHPROOV

- Un outil paramétrable selon les besoins des clients
- Un accès multisupport (tablette, smartphone, desktop)
- Un meilleur suivi de la sinistralité grâce à la rapidité de transmission d'information et des échanges
- La sécurité des données grâce à la technologie Blockchain
- La réduction des délais, des litiges et du risque de fraude

Un gage de transparence pour tous nos clients

Nos clients se prémunissent de tout conflit en cas de sinistre, puisque la déclaration est immédiate. Ainsi, outre les bénéfices liés à cette technologie de pointe, nos clients instaurent un climat de confiance et de transparence avec leurs propres clients et tiers.

MarshProof permet de fiabiliser et d'accélérer le processus d'état des lieux, et de sécuriser le partage d'informations. Toutes les parties concernées par le litige sont signataires du rapport digital.



Pour plus d'information sur MarshProof, contactez :

JEAN-FRANÇOIS BOIVIN
Directeur
Département Sinistres
Paris La Défense
01 41 34 19 13

ÉRIC CEYRAL
Responsable
Solutions clients
Paris La Défense
01 41 34 53 98

MEHDI CHRAIBI
Chef de projet
Solutions clients
Paris La Défense
01 55 46 3628

LA TECHNOLOGIE WEPROOV

L'application est accessible depuis n'importe quel support et est paramétrable selon les besoins métiers de nos clients.

Étape 1

Déclaration et constat

L'utilisateur remplit les données sinistres dans l'application :

- Type de sinistre
- Description des préjudices
- Estimation des préjudices

Il réalise directement via l'application des photos certifiées et géolocalisées des dommages matériels constatés et des premiers justificatifs à joindre à sa déclaration.

Étape 2

Signature et rapport de synthèse

Toutes les parties concernées signent électroniquement la déclaration de sinistre. Une fois celle-ci validée, la solution WeProov génère un rapport photo infalsifiable, horodaté, géolocalisé et certifié par Blockchain.

Étape 3

Gestion du sinistre

Une préouverture du sinistre est automatiquement générée chez Marsh. Le client et le tiers victime reçoivent un accusé de réception automatique.

L'ensemble des éléments saisis est également immédiatement intégré dans le dossier sinistre.

Document non contractuel.

Les informations figurant dans la présente publication ont uniquement vocation à aborder les thèmes concernés de manière générale et n'ont nullement valeur de conseil personnalisé. Par conséquent, il convient de ne pas utiliser ces informations en tant que telles. Il est recommandé aux assurés de consulter leur compagnie d'assurance et leurs conseillers juridiques pour toute question ayant trait à toute couverture spécifique

Marsh, société par actions simplifiée au capital de 5 807 566 euros. Société de courtage d'assurances et de réassurance dont le siège social est situé Tour Ariane – La Défense, 5 place de la pyramide, 92800 Puteaux, immatriculée sous le n° 572 174 415 au RCS de Nanterre. Assurances RC professionnelle et garantie financière conformes aux articles L512-6 et 7 du Code des assurances. TVA intracommunautaire n° FR 05 572 174 415. Orias n° 07001037, orias.fr. Code APE : 6622Z. Société soumise au contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.

Réclamations : Marsh, Département Compliance, Tour Ariane, 92088 Paris La Défense cedex – compliance.france@marsh.com. Conditions générales de prestations sur marsh.fr.

Copyright © 2019 Marsh SAS. Tous droits réservés. N° 190118